



ÉCOLE DE CONDUITE A2E

16 AVENUE ALAIN LE LAY, 29900 CONCARNEAU
Agrément E1602900080 | Tel: 09 83 62 77 46 | Tel: 07 63 60 29 29
www.ecoledeconduitea2e.com | a2econcarneau@gmail.com

1.5 FORMATIONS POST-PERMISS CONDUCTEURS NOVICES

en application du Décret n° 2018-715 du 3 août 2018 pris en application de l'article L. 223-1 du code de la route

L'école de conduite A2E propose des formations post-permis dispensées entre le sixième et douzième mois qui suivent l'obtention du permis (ni avant ni après).

I- L'OBJECTIF DE LA FORMATION POST-PERMISS:

L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'expérience, en pointant le phénomène de sur-confiance. Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de point.

Les thèmes abordés principalement:

- ✓ Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (alcool, stupéfiants, vitesse, distracteurs,...)
- ✓ Responsabiliser davantage les jeunes conducteurs et éviter qu'ils ne reproduisent de mauvais comportements au volant.
- ✓ Comprendre, agir, anticiper les risques de la route
- ✓ Sensibiliser les conducteurs à la conduite économique et respectueuse de l'environnement
- ✓ Réactualiser ses connaissances du code de la route pour appréhender les nouvelles règles du code de la route
- ✓ Proposer une aide à l'approche des nouvelles technologies et attitudes de conduite

II- PUBLIC CONCERNÉ:

Les conducteurs ayant obtenu leur permis A1, A2, ou B (en conduite traditionnelle ou accompagnée) pourront suivre cette formation au sein de l'école de conduite A2E à compter du 1^{er} janvier 2019.

III-DURÉE DE LA FORMATION:

La formation collective est d'une durée de 7 heures sur une journée. Elle comprend un module général, qui précise les enjeux de celle-ci, ainsi qu'un ou plusieurs autres modules spécifiques afin que les jeunes conducteurs, ayant peu d'expérience de conduite, puissent avoir une meilleure perception des risques et dangers liés à la conduite d'un véhicule.

IV-ANIMATION DE LA FORMATION:

Un(e) enseignant(e) de la conduite sera responsable de l'animation de chacune de ces journées. Le contenu de la formation sera élaboré selon le programme national.

V-MODALITÉS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION:

Un document ainsi qu'un calendrier de dates de sessions post-permis seront proposés:

- ✓ En affichage intérieur et extérieur à l'école de conduite
- ✓ Document informatif remis à l'élève
- ✓ Sur le site de l'école de conduite [mettre lien](#)